



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Communiqué

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « **École de la Chance** », le Ministère de la Planification du Développement et le Ministère délégué, chargé de la Jeunesse et des Sports informent le public que la date limite de dépôt des dossiers de candidature, **initialement fixée au 20 mai 2026, est prorogée au 20 juin 2026.**

Cette prorogation fait suite à l'affluence des dépôts observée dans les centres et vise à offrir à toutes les jeunes filles concernées un délai supplémentaire pour soumettre leur candidature.

Les critères d'éligibilité ainsi que les modalités de dépôt des dossiers demeurent inchangés. Les dossiers continuent d'être reçus dans les centres et structures prévus à cet effet.

Fait à Lomé, le 20 mai 2026

Pour le Ministre,

Le Ministre, Secrétaire Général de
la Présidence du Conseil

Dr Ablamba Ahoéfavi JOHNSON

Le Ministre délégué auprès du Ministre
du Développement à la Base et de l'Économie
Sociale et Solidaire, chargé de la Jeunesse
et des Sports

Dr Abdul-Fahd FOFANA

Annexe A : Candidature des apprenantes

Conditions d'éligibilité et pièces à fournir :

Les candidatures sont ouvertes aux jeunes filles de nationalité togolaise, âgées de 18 à 24 ans, sans emploi ou en reconversion professionnelle, et disponibles à suivre l'intégralité de la formation. Les jeunes filles ayant interrompu une formation dans l'un de ces métiers, sont également encouragées à postuler.

Les candidates doivent fournir les pièces suivantes :

- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de la carte biométrique (e-ID) ou de la carte d'électeur ou de toute autre pièce d'identité ;
- Une copie de la dernière attestation obtenue (pour les jeunes filles déscolarisées) et/ou une attestation de formation (pour celles en reconversion professionnelle).

Modalités de dépôt :

Les dossiers de candidatures sont reçus à partir du 06 mai jusqu'au 20 mai 2026 dans les chambres communales de métiers (CCoM), à la Chambre Régionale de Métiers du Grand Lomé (CRM-DAGL) à Bè-Chateau, à l'UCRM à Casablanca, à la maison des jeunes d'Amadahomé et dans les centres de jeunes (Adétikopé, Togblekopé, Avédji), les jours ouvrables de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30.

Les inscriptions des apprenantes peuvent se faire également en ligne en scannant sur le code QR ci-dessous :



REPUBLIQUE TOGOLAISE

N.B : Le dépôt des dossiers physiques est totalement gratuit.

Annexe B : Candidature des centres et ateliers de formation

Conditions d'éligibilité et pièces à fournir :

Les centres ou ateliers de formation professionnelle intéressés doivent remplir les conditions suivantes :

- être légalement établis (agrément ou autorisation d'installation) ;
- justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience en formation professionnelle ;
- disposer de formateurs qualifiés et mobilisables pour des formations modulaires ;
- être dotés d'équipements et de supports pédagogiques adéquats et fonctionnels ;
- disposer d'une capacité d'accueil suffisante, incluant si possible des solutions d'hébergement ;
- offrir des infrastructures accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les centres et ateliers de formation doivent soumettre un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une copie du récépissé d'agrément délivré par le ministère en charge de l'enseignement technique et professionnel ou de la carte professionnelle d'artisan ;
- Une copie du diplôme de formation du responsable du centre ou de l'atelier ;
- Un curriculum vitae du centre ou de l'atelier précisant le nombre d'années d'expérience ;
- Les curriculums vitae des formateurs potentiels susceptibles d'intervenir au cours de la formation.

Modalités de dépôt :

Les dossiers de candidatures sont reçus à partir du 06 mai jusqu'au 20 mai 2026 dans les chambres communales de métiers (CCoM), à la Chambre Régionale de Métiers du Grand Lomé (CRM-DAGL) à Bè-Château et à l'UCRM à Casablanca les jours ouvrables de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30.

N.B : Le dépôt des dossiers est gratuit.